



**Syndicat Mixte des Mobilités
de l'Aire Grenobloise**

**Liste des délibérations examinées par le
Comité Syndical du 13 mars 2025**

1	Compétences obligatoires - Mise en place d'un dispositif de signalement. 2DL250031	Adoptée
2	Compétences obligatoires - Modalités en faveur de l'accueil des jeunes en contrat d'apprentissage au sein du SMMAG pour l'année 2025. 2DL250032	Adoptée
3	Compétences obligatoires - Mise en place d'une astreinte. 2DL250027	Adoptée
4	Compétences obligatoires - Transfert du personnel du service Mobilités de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais. 2DL250028	Adoptée
5	Compétences obligatoires - Mise à jour de l'indemnité de responsabilité des régisseurs. 2DL250034	Adoptée
6	Compétences obligatoires - Comité Social Territorial: Fixation du nombre de représentants et paritarisme. 2DL250018	Adoptée
7	Compétences obligatoires - Mise en oeuvre du vote électronique lors des élections des représentants du personnel du SMMAG. 2DL250019	Adoptée
8	Compétences obligatoires - Régularisations d'actifs : budget principal et budget annexe Mobilités partagées. 2DL250013	Adoptée
9	Mobilités partagées, actives et intermodalités - 112ème édition du Tour de France-Accueil d'étape sur le territoire du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise le 24 juillet 2025 - Convention avec la Ville de VIF, le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise, Grenoble Alpes Métropole, le Département de l'Isère et Amaury Sport Organisation. 2DL250025	Adoptée
10	Mobilités urbaines - Marché de fourniture de 24 bus urbains articulés à motorisation de type GNV - Avenant n°1 au marché n°2023-73. 2DL250026	Adoptée
11	Mobilités partagées, actives et intermodalités - Délibération cadre définissant l'action du SMMAG pour le déploiement et l'aménagement des itinéraires cyclables inscrits au schéma directeur, sur le territoire du Grésivaudan : Plan d'action 2025 - 2035. 2DL240215	Adoptée
12	Mobilités urbaines - Marchés de services réguliers de transports publics non urbains de personnes par voie terrestre - Autorisation donnée au Président de signer la convention de financement entre la région Auvergne Rhône-Alpes et le Syndicat des Mobilités Mixtes de l'Aire Grenobloise (SMMAG) relative au transfert de 5 lignes de transport. 2DL250020	Adoptée
13	Mobilités urbaines - Marchés publics de services réguliers de transports publics non urbains de personnes par voie terrestre - Avenants tripartites aux marchés n° 2024-48, 2024-52 et 2024-54. 2DL250029	Adoptée
14	Compétences obligatoires - Avis sur le projet de requalification urbaine de l'Esplanade porté par la Ville de Grenoble. 2DL240206	Adoptée
15	Mobilités urbaines - Transport par câble : avenant n°4 au marché global de performance - Autorisation donnée au Président de signer l'avenant. 2DL240199	Adoptée